

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°72-2022-07-013

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2022

Sommaire

Préfecture de la Sarthe / DCPAT

72-2022-07-20-00002 - Délégation de signature pour la direction de la citoyenneté et de la légalité (DCL) (9 pages)	Page 3
72-2022-07-20-00001 - Suppléance de M. Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe, et de M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, le mercredi 20 juillet 2022 (2 pages)	Page 13

Préfecture de la Sarthe

72-2022-07-20-00002

Délégation de signature pour la direction de la
citoyenneté et de la légalité (DCL)



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau de l'Economie et de la Coordination Interministérielle

Le Mans, le 20 juillet 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPAT 2022-0233

Objet : DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ (DCL) – Délégation de signature.

Le Préfet de la Sarthe Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 27 octobre 2017 portant nomination de M. Pierre-Jean CAMPS dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Sarthe à compter du 26 juin 2017 ;
- VU** l'arrêté du ministère de l'Intérieur n° U10367620311470 du 17 septembre 2021 portant prise en charge et affectation avec changement de l'autorité de gestion de Mme Marie-Christine de COUX ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant classement de Mme Valérie SELLOS dans le grade de secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2017 à compter du 11 décembre 2017 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 6 août 2021 portant affectation de Mme Claire ALLAIN, en qualité d'attachée d'administration de l'État, à la préfecture de la Sarthe, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- VU** l'arrêté du ministère de l'intérieur du 18 novembre 2011 portant nomination de Mme Virginie BARBET, en qualité d'attachée principale d'administration, à la préfecture de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2012 classant Mme Linda POHU dans le grade d'attaché d'administration à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe

- VU** l'arrêté préfectoral du 30 mai 2017 portant reclassement de Mme Sylvie ZUCCHETTI en qualité de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 2 août 2017 portant nomination, titularisation et affectation de Mme Elise MENNEGUERRE, attachée d'administration de l'Etat, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 2 août 2021 affectant M. Miguel BRAULT, en qualité d'attaché d'administration de l'Etat, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 13 janvier 2021 portant affectation de Mme Isabelle JACOB, en qualité de secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale, à préfecture de la Sarthe à compter du 15 février 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2005 portant nomination de M. Raphaël GEROME en qualité d'ouvrier professionnel de préfecture stagiaire à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} décembre 2005 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2016 portant titularisation de Mme Laurence TRONCHET dans le corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 portant nomination et reclassement de Mme Nicole CHEVALLIER en qualité d'adjointe administrative principale de 2ème classe à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 portant nomination et reclassement de Mme Elvina LEGARE en qualité d'adjointe administrative à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 portant nomination et reclassement de Mme Sandrine PELLIEUX en qualité d'adjointe administrative principale de 2ème classe à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 portant nomination et reclassement de Mme Anne-Laure CHAMASSI en qualité d'adjointe administrative à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 portant nomination et reclassement de Mme Marie-Pierre OGER-GARLAND en qualité d'adjointe administrative principale de 2ème classe à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2019 portant nomination de Mme Christine LOUZIER en qualité de secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2020 portant nomination de M. Yoann DESPLAN en qualité d'adjoint administratif principal de 2ème classe stagiaire à compter du 15 décembre 2020 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 janvier 2021 portant affectation de Mme Maëlle ROBELET en qualité d'attachée d'administration, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} mars 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant nomination et reclassement de Mme Véronique BOISSIERE en qualité d'adjointe administrative principale de 1ère classe à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2021 portant titularisation et classement de Mme Elena FIGURKINA en qualité de secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale à compter du 1^{er} octobre 2021 ;

- VU** la décision préfectorale du 23 juin 2017 nommant M. Pierre-Jean CAMPS directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de la Sarthe à compter du 26 juin 2017 ;
- VU** la décision préfectorale du 30 septembre 2021 portant affectation de Mme Marie-Christine DE COUX, en qualité de cheffe du bureau du contrôle budgétaire au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe ;
- VU** la décision préfectorale du 15 décembre 2020 portant affectation de Mme Valérie SELLOS, secrétaire administrative de classe normale, en qualité d'adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1er janvier 2021 ;
- VU** la décision préfectorale du 17 mai 2022 portant affectation de Mme Claire ALLAIN, attachée d'administration de l'Etat, en qualité d'adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} mars 2022 ;
- VU** la décision préfectorale du 2 août 2017 portant nomination de Mme Virginie BARBET, relevant du corps des attachés de l'administration de l'Etat, en qualité de cheffe du bureau du contrôle de légalité au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- VU** la décision préfectorale du 18 février 2021 portant affectation de Mme Linda POHU, attachée de l'administration de l'Etat, en qualité de cheffe de bureau de la réglementation générale et des élections au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} mars 2021 ;
- VU** la décision préfectorale du 4 décembre 2020 portant affectation de Mme Sylvie ZUCCHETTI, secrétaire administrative de classe normale, en qualité d'adjointe à la cheffe de bureau de la réglementation générale et des élections, à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- VU** la décision préfectorale du 5 août 2020 portant affectation de Mme Elise MENNEGUERRE, relevant du corps des attachés de l'administration de l'Etat, en qualité de cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1er septembre 2020 ;
- VU** la décision préfectorale du 28 juillet 2021 portant affectation de M. Miguel BRAULT, attaché de l'administration de l'Etat, en qualité d'adjoint à la cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- VU** la décision préfectorale du 13 décembre 2018 portant affectation de Mme Laurence TRONCHET, adjointe administrative, en qualité d'agent d'accueil – instructeur de 1^{er} niveau au bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 7 janvier 2018 ;
- VU** la décision préfectorale du 26 août 2019 portant affectation de M. Raphaël GEROME, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, en qualité d'agent d'accueil – instructeur de 1^{er} niveau au bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 26 août 2019 ;
- VU** la décision préfectorale du 10 janvier 2020 portant affectation de Mme Christine LOUZIER, secrétaire administrative de classe normale en qualité de rédactrice au bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Sarthe à compter du 13 janvier 2020 ;

- VU** la décision préfectorale du 11 décembre 2020 portant affectation de M. Yoann DESPLAN, adjoint administratif principal de seconde classe stagiaire, en qualité d'agent d'accueil – instructeur de premier niveau au bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Sarthe à compter du 15 décembre 2020 ;
- VU** la décision préfectorale du 11 février 2021 portant affectation de Mme Isabelle JACOB, secrétaire administrative de classe normale en qualité de rédactrice au bureau du droit au séjour des étrangers au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Sarthe à compter du 15 février 2021 ;
- VU** la décision préfectorale du 23 février 2021 portant affectation de Mme Maëlle ROBELET, attachée de l'administration de l'Etat, en qualité de cheffe du bureau de l'éloignement, de l'asile et du contentieux au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1er mars 2021 ;
- VU** la décision préfectorale du 23 novembre 2020 portant affectation de Mme Elena FIGURKINA, secrétaire administrative de classe normale stagiaire, en qualité de rédactrice au bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Sarthe à compter du 30 novembre 2020 ;
- VU** la note de service du 23 juin 2017 à laquelle est joint l'organigramme nominatif des nouvelles directions de la préfecture et portant reconduction sur leur poste au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité de Mme Nicole CHEVALLIER, Mme Elvina LEGARE, Mme Sandrine PELLIEUX, Mme Anne-Laure CHAMASSI, Mme Marie-Pierre OGER-GARLAND et Mme Véronique BOISSIERE.

SUR Proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation est donnée à **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la citoyenneté et de la légalité**, à l'effet de signer les arrêtés, correspondances, récépissés, états liquidatifs des dépenses, certifications conformes pour service fait, pièces comptables et avis entrant dans le cadre des attributions de la direction de la citoyenneté et de la légalité.

La délégation comprend l'inscription au fichier des personnes recherchées et notamment les décisions relatives aux matières ci-après énumérées :

▪ Bureau du contrôle budgétaire :

- Correspondance, notification, demande d'avis, transmission de pièces et demande de pièces complémentaires dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire
- Correspondance, demande d'avis, transmission de pièces et demande de pièces complémentaires dans le cadre des concours financiers de l'État
- Certificats pour paiement, certificats de service fait, décisions relatives à la complétude des dossiers

▪ Bureau du contrôle de légalité :

- Correspondance, notification, demandes d'avis, transmission de pièces et demandes de pièces complémentaires, dans le cadre des attributions du bureau

▪ **Bureau de la réglementation générale et des élections :**

Missions de proximité Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)

- Conventions d'habilitation individuelle « professionnel de l'automobile » pour le Système d'Immatriculation des Véhicules
- Conventions d'agrément individuelle « professionnel de l'automobile » pour le Système d'Immatriculation des Véhicules

Missions de proximité permis de conduire

- Délivrance des attestations préfectorales de vérification médicale de l'aptitude physique pour le transport public de personnes (Art R221-10 II et IV du code de la route)
- Agrément des médecins pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite automobile
- Ordre à payer sur Chorus des frais de justice de la mission juridique

Réglementation générale

- Récépissés relatifs au droit d'option des franco-algériens et bi-nationaux
- Attestations de revendeurs d'objets mobiliers
- Domiciliation des entreprises
- Attestations de délivrance du permis de chasser
- Restitution de cartes professionnelles de conducteurs de taxi suite à rupture du contrat de travail ou cessation d'activité
- Délivrances des cartes de taxi
- Délivrance ou refus des agréments des centres de sensibilisation à la sécurité routière
- Autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière
- Délivrance du récépissé de déclaration en vue de réaliser l'examen psychotechnique prévu dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite
- Arrêtés portant rattachement administratif aux communes pour les personnes sans domicile fixe
- Classement des offices de tourisme
- Délivrances ou refus des titres de maître restaurateur
- Autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain.
- Laissez passer mortuaires
- Octroi d'un délai supplémentaire pour l'inhumation ou la crémation de personnes décédées
- Arrêtés d'autorisation d'inhumer dans une propriété privée
- Agréments des établissements de pompes funèbres
- Attestations de reconnaissance d'association de bienfaisance
- Récépissés de déclaration de création de fonds de dotation, fondations d'entreprise
- Récépissés de déclarations de foires et salons
- Agréments de commissaires de courses hippiques
- Autorisations d'exercer la profession de loueur d'alambic ambulant
- Délivrance ou refus de la carte de guide conférencier
- Délivrance et retrait de la carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)
- Délivrance et retrait de la carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues (VMDTR)
- Opposition à la sortie du territoire

Élections

- Accusés de réception, récépissés de déclaration des candidatures aux diverses élections, déposées en Préfecture

Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe

- Récépissés de retrait de candidature aux diverses élections, des demandes déposées en préfecture
- Récépissés de dépôt de compte de campagne
- Documents comptables et certification des factures relatives à l'organisation des élections
- Récépissés de déclaration des mandataires financiers

Mission juridique

- Correspondances avec les juridictions administratives
- Lettres aux avocats relatives à la mise en œuvre des paiements au titre du BOP 216
- Paiement des frais de justice et des frais d'interprétariat
- Signature des mémoires en défense pour le Tribunal Administratif ou la Cour d'Appel

▪ Bureau du droit au séjour :

Naturalisations

- Correspondances courantes

Droit au séjour

- Décisions relatives à la délivrance et au refus de délivrance ou de renouvellement d'un titre de séjour, d'un récépissé de carte de séjour, d'une autorisation provisoire de séjour y compris celle régie par les dispositions des articles L. 581-1 et suivants et R. 581-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, d'un document de circulation pour étranger mineur, l'abrogation ainsi que le retrait de ces décisions et la réponse aux recours gracieux ;
- Visas (octroi et refus, prolongation et refus de prolongation, ...)
- Acceptation ou refus de titres de voyage
- Acceptation ou refus de regroupement familial
- Arrêtés portant obligation de quitter le territoire français (OQTF), avec ou sans délai
- Arrêtés et décisions portant fixation du pays de renvoi
- Décisions concernant l'interdiction de retour
- Arrêtés portant interdiction de circulation sur le territoire français
- Mémoires et requêtes devant le tribunal administratif ou la Cour administrative d'appel pour le contentieux du séjour et le refus d'échange des permis de conduire étrangers

▪ Bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux :

- Arrêtés portant interdiction de circulation sur le territoire français
- Arrêtés portant obligation de quitter le territoire français (OQTF), avec ou sans délai
- Arrêtés et décisions portant fixation du pays de renvoi
- Décisions concernant l'interdiction de retour
- Arrêtés d'assignation à résidence
- Arrêtés de réadmission
- Arrêtés de placement en rétention
- Arrêtés de maintien en rétention administrative
- Demandes de laissez-passer consulaires
- Délivrance de laissez-passer européens
- Réquisition des forces de l'ordre
- Saisines et mémoires devant le juge des libertés et de la détention et la cour d'appel
- Mémoires et requêtes devant les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel ,
- Saisine du Procureur de la République
- Arrêtés de transfert
- Délivrance de titres de séjour d'étrangers, récépissés et autorisations provisoires de séjour (APS) attestation demandeurs asile (ADA).

Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
 Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la citoyenneté et de la légalité**, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par **Mme Marie-Christine DE COUX, cheffe du bureau du contrôle budgétaire**, en ce qui concerne les matières entrant dans les attributions de son bureau, à l'exclusion des arrêtés, décisions, des lettres d'observations et dans un plafond de 200 000 euros pour les mandats des dotations de l'Etat.

Délégation est, en outre, donnée à **Mme Marie-Christine DE COUX, cheffe du bureau du contrôle budgétaire**, à l'effet de valider dans l'application ALICE (Application pour la Liquidation des Concours de l'État) le paiement des sommes dues aux collectivités au titre du FCTVA (fonds de compensation sur la valeur ajoutée) dès lors que les arrêtés de versement auront été signés par le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, la sous-préfète de La Flèche ou le sous-préfet de Mamers.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Christine DE COUX, cheffe du bureau du contrôle budgétaire**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée soit par **Mme Valérie SELLOS, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire**, soit par **Mme Claire ALLAIN, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire**.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la citoyenneté et de la légalité**, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par **Mme Virginie BARBET, cheffe du bureau du contrôle de légalité**, en ce qui concerne les matières entrant dans les attributions de son bureau, à l'exclusion des arrêtés, des décisions et des lettres d'observations.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la citoyenneté et de la légalité**, délégation est donnée à **Mme Linda POHU, cheffe du bureau de la réglementation générale et des élections**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau de la réglementation générale et des élections, la certification conforme pour services faits et pièces comptables ainsi que les décisions pour les attributions indiquées ci-après :

Réglementation

- Récépissés relatifs au droit d'option des franco-algériens et bi-nationaux
- Attestations de revendeurs d'objets mobiliers
- Récépissés de déclaration de foires et salons
- Attestations de délivrance du permis de chasser
- Restitution de cartes professionnelles de conducteurs de taxi suite à rupture du contrat de travail ou cessation d'activité
- Délivrance des cartes de taxi
- Autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain, laissez passer mortuaires
- Octroi d'un délai supplémentaire pour l'inhumation ou la crémation de personnes décédées
- Opposition à la sortie du territoire
- Délivrance ou refus de la carte de guide conférencier
- Délivrance et retrait de la carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)
- Délivrance et retrait de la carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues (VMDTR)

Élections

- Accusés de réception, récépissés de déclaration des candidatures aux diverses élections, déposés en préfecture

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*

- Récépissés de retrait de candidature aux diverses élections, des demandes déposées en préfecture
- Récépissés de dépôt de compte de campagne
- Récépissés de déclaration des mandataires financiers

Missions de proximité permis de conduire

- Délivrance des attestations préfectorales de vérification médicale de l'aptitude physique pour le transport public de personnes (Art R221-10 II et IV du code de la route).

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Linda POHU, cheffe du bureau de la réglementation générale et des élections**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Sylvie ZUCCHETTI, adjointe à la cheffe du bureau de la réglementation générale et des élections**.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la citoyenneté et de la légalité**, délégation est donnée à **Mme Elise MENNEGUERRE, cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers**, à l'effet de signer les correspondances courantes relatives au droit au séjour, les inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau du droit au séjour des étrangers, la certification conforme pour services faits et pièces comptables, les correspondances courantes concernant les naturalisations ainsi que les décisions pour les attributions indiquées ci-après :

- Décisions relatives à la délivrance et au refus de délivrance ou de renouvellement d'un titre de séjour, d'un récépissé de carte de séjour, d'une autorisation provisoire de séjour y compris celle régie par les dispositions des articles L. 581-1 et suivants et R. 581-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, d'un document de circulation pour étranger mineur, l'abrogation ainsi que le retrait de ces décisions et la réponse aux recours gracieux ;
- Visas (octroi et refus, prolongations et refus de prolongation, ...)
- Acceptation ou refus de titres de voyage.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Elise MENNEGUERRE, cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers**, délégation est donnée à **M. Miguel BRAULT, adjoint à la cheffe de bureau du droit au séjour des étrangers**, à l'effet de signer les décisions dont délégation a été donnée à **Mme Elise MENNEGUERRE, cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Elise MENNEGUERRE, cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers et de M. Miguel BRAULT, adjoint à la cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers**, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par **Mme Maëlle ROBELET, cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux**.

Par ailleurs, délégation est donnée à **Mme Isabelle JACOB et Mme Christine LOUZIER** à l'effet de signer les correspondances courantes relatives au droit au séjour.

Délégation est donnée à **M. Raphaël GEROME** à l'effet de signer les délivrances de titre de voyage pour étrangers bénéficiaires d'une protection internationale et de documents de circulation pour étrangers mineurs, ainsi que les maquettes de fabrication des titres de séjour.

En outre, **Mme Nicole CHEVALLIER, Mme Elvina LEGARE, Mme Sandrine PELLIEUX, Mme Laurence TRONCHET, Mme Anne-Laure CHAMASSI, Mme Marie-Pierre OGER-GARLAND et M. Yoann DESPLAN** reçoivent délégation de signature à l'effet de contresigner les visas de régularisation, les maquettes de fabrication des titres de séjour ainsi que les documents de circulation pour étranger mineur et titres d'identité républicains.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la citoyenneté et de la légalité**, délégation est donnée à **Mme Maëlle ROBELET, cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau asile éloignement contentieux, la certification conforme pour services faits et pièces comptables ainsi que les décisions pour les attributions indiquées ci-après :

- Arrêtés portant obligation de quitter le territoire français avec et sans délai (OQTF), et arrêtés de réadmission dans le cadre de la procédure d'éloignement sur interpellation
- Placements en rétention et maintien en rétention
- Assignations à résidence
- Arrêtés et décisions portant fixation du pays de renvoi et interdiction de retour
- Arrêtés portant interdiction de circulation sur le territoire français
- Délivrance de titres de séjour d'étrangers, récépissés et autorisations provisoires de séjour (APS) attestation demandeurs asile (ADA)
- Demandes de laissez-passer consulaires
- Délivrance de laissez-passer européens
- Réquisition des forces de l'ordre
- Saisines et mémoires devant le juge des libertés et de la détention et la cour d'appel
- Mémoires et requêtes devant les tribunaux administratifs, les Cours administratives d'appel
- Saisine du Procureur de la République.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Maëlle ROBELET, cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux**, délégation est donnée à **Mme Elise MENNEGUERRE, cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers, et à M. Miguel BRAULT, adjoint à la cheffe du bureau du droit au séjour des étrangers**, à l'effet de signer les décisions dont délégation a été donnée à **Mme Maëlle ROBELET, cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux**, à l'exception des arrêtés.

Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Maëlle ROBELET, cheffe du bureau de l'asile, de l'éloignement et du contentieux**, délégation de signature est donnée à **Mmes Véronique BOISSIERE, et Mme Elena FIGURKINA** à effet de signer les demandes de laissez-passer consulaires et les maquettes de fabrication des titres de séjour.

Article 7 :

L'arrêté n° DCPAT 2022-0223 du 7 juillet 2022 portant délégation de signature pour la direction de la citoyenneté et de la légalité est abrogé.

Article 8 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et le directeur de la citoyenneté et de la légalité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet,

Signé : Emmanuel AUBRY

Préfecture de la Sarthe

72-2022-07-20-00001

Suppléance de M. Emmanuel AUBRY, préfet de la
Sarthe, et de M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire
général de la préfecture de la Sarthe, le mercredi
20 juillet 2022



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau de l'Economie et de la Coordination Interministérielle

Le Mans, le 20 juillet 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPAT 2022-0234

Objet : Suppléance de M. Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe, et de M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, le mercredi 20 juillet 2022.

Le Préfet de la Sarthe Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi du 2 mars 1982 précitée relative aux nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;
- VU** le décret du 23 février 2021 portant nomination de M. Eric ZABOURAEFF, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 1^{er} mars 2021 ;
- VU** le décret du 6 avril 2022 nommant Mme Agathe CURY, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 19 avril 2022 ;

Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe

VU l'absence du préfet de la Sarthe le mercredi 20 juillet 2022 ;

VU l'absence du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe le mercredi 20 juillet 2022 ;

Sur Proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article 45-II du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, M. Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe, et M. Eric ZABOURAEFF, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, étant absents simultanément le mercredi 20 juillet 2022, à titre exceptionnel, la suppléance du préfet de la Sarthe est exercée, pour cette période, par Mme Agathe CURY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe. Délégation lui est donnée pour signer, dans ce cadre, tous actes au nom du préfet.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet,

Signé : Emmanuel AUBRY